

AGENDA 2023

Raison sociale :

Nom du signataire : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Tél. : GSM :

Numéro de TVA Intracommunautaire :

Numéro SIRET :

Déclare souscrire : insertion(s) de page(s)

..... page en visuel

..... page rédaction fournie

..... page rédaction à réaliser par un journaliste

Prix de l'insertion :

Frais de rédaction :

Total H.T. :

TVA en sus (20%) :

Soit un total TTC :

TARIFS DES INSERTIONS - ADHÉRENTS DE L'ANCMP

Demi-page

Format : 160 x 120 mm

Prix : 650 euros HT

Pleine page

Format : 160 x 240 mm

Prix : 1 200 euros HT

Indiquez vos notes, SVP :

Conditions générales :

- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation sans réserve de nos conditions de vente.
- Le signataire déclare formellement être habilité à agir au nom de « l'entreprise » qu'il engage.
- Les annonceurs se doivent de fournir tous les éléments nécessaires à leur insertion. Il est rappelé que toutes les dépenses occasionnées par la confection de maquettes ou autres sont à leur charge.
- En cas d'absence d'envoi du contenu de l'annonce (quelque soit le format retenu) avant la parution, l'éditeur après mise en demeure publiera uniquement la raison sociale et l'adresse de l'annonceur à l'emplacement qui lui a été réservé.
- L'annonceur recevra à titre de justificatif un exemplaire de la publication.
- Une épreuve pour bon à tirer de son annonce sera adressée à l'annonceur qui devra la retourner à l'adresse ci-dessous, au plus tard 7 jours après sa réception, faute de quoi l'épreuve sera considérée comme acceptée de sa part.
- Aucun paiement en espèces ne devra être effectué en règlement du présent ordre. Le paiement pourra se faire par chèque ou virement bancaire ou postal (application de pénalités obligatoires pour tout retard de paiement calculées comme suit : $1,5 \times (\text{le taux d'intérêt légal en vigueur}) \times \text{le montant H.T de la facture} \times \text{le nombre de jours calendaires de retard} / 360$ - Loi n°92-1442 du 31/12/92.
- Le présent ordre d'insertion constitue un engagement ferme, définitif et irrévocable. En cas de contestation, il est fait attribution de juridiction exclusive au Tribunal de commerce de Paris.

Signature du délégué

A, le

Signature et cachet de l'annonceur

Merci de retourner le présent document soit par mail à contact@ancmp.fr soit par lettre simple à l'adresse :